

QUESTIONNAIRE

POUR MIEUX CONNAÎTRE VOS PRÉOCCUPATIONS

(réponses ci-dessous ou sur papier libre)

Description de votre forêt (communes de situation et département, surface totale et éventuellement surface des différents bois, espèces d'arbres principales, boisements naturels ou artificiels...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quelles sont vos attentes vis-à-vis de cette formation ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Patricia Ortiz © CNPF

RENSEIGNEMENTS

Contactez : Nathan BOURGUIGNON

Tél. : 06 60 32 78 34

E-mail : nathan.bourguignon@cnpf.fr

Adresse : 6 Avenue des Platanes
30720 RIBAUTE-LES-TAVERNES

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER



Les FOGEFOR existent dans toute la France depuis 1983.

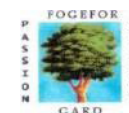


Élise Büchet © CNPF

La forêt brûlée, que puis-je faire ?

25 septembre et 9 octobre 2026

GARD



OBJECTIFS DU STAGE

En contexte principalement méditerranéen, le département est régulièrement confronté aux incendies de forêts. Pour y faire face, de nombreux moyens sont consacrés pour la prévention et la lutte contre les incendies sous l'égide du Préfet du département. Ce stage de 2 jours vous permettra de mieux comprendre les rôles des différents partenaires dans la protection de la forêt contre l'incendie, mais aussi d'anticiper les risques en étant acteur en tant que propriétaire forestier.



25 septembre (Marguerittes)

La DFCI quèsaco ?

- « *Prévenir le risque incendie en forêt* »

Structuration départementale de la protection de la forêt contre l'incendie. Découvrir les différents interlocuteurs et leurs fonctions.

Le triptyque du feu et le comportement des essences forestières.

- « *Les ouvrages DFCI* »

Les pistes, les citernes : description des ouvrages (normes) et de leur entretien.

Exemple d'organisation sur le territoire du Syndicat Mixte des Garrigues de la Région de Nîmes.



9 octobre (Générac)

Que puis-je faire en tant que propriétaire forestier.

- « *Les outils de prévention à disposition du propriétaire* »

La sylviculture préventive, une sylviculture différente des règles liées aux obligations légales de débroussaillage.

Arrêté travaux et arrêté de fermeture des massifs : prévenir les risques en respectant ces arrêtés.

- « *Que faire si mes bois ont été incendiés ?* »

Exploitation des bois après incendie : les règles à respecter.

Les modes de reconstitution post-incendie : régénération naturelle et/ou reboisement.

LIEU ET HORAIRES

Garrigues / Costières.

Horaires de 9h à 17h30 (en salle et sur le terrain)

TARIFS

Le montant de la participation au cycle de formation correspond à l'adhésion à l'association FOGEFOR pour l'année 2026 : 50 € ou 25 € pour l'adhésion d'un second membre d'une même famille (ou propriété forestière ou membre d'une ASLGF constituée).

En cas de démission avant le début du stage, ou d'annulation du stage, la cotisation est remboursable.

Joindre un chèque (montant selon ma situation) à l'ordre du FOGEFOR du GARD.

Les stagiaires ont à leur charge les repas et les déplacements qu'ils réalisent avec leur propre véhicule.

ORGANISATION PRATIQUE

L'association FOGEFOR 30 confie la réalisation de ce stage au Centre National de la Propriété Forestière Occitanie (CNPF).

Les intervenants pour ces 2 journées sont les techniciens forestiers du CNPF, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, de FRANSYLVA Hérault, du Syndicat Mixte des Garrigues de la Région de Nîmes.

Le programme fera alterner des exposés théoriques en salle et des illustrations en forêt.



Oui, je m'inscris au stage FOGEFOR

La forêt brûle, que puis-je faire ?

25/09 et 9/10 - 2026

Mme M.

Nom, prénom.....

Adresse.....

.....

.....

Tél.....

E-mail.....

Profession.....

Date de naissance.....

Statut forestier privé :

Sylviculteur ou propriétaire gestionnaire de forêts

Ayant droit du propriétaire contribuant à la gestion de la forêt

Salarié forestier d'un propriétaire privé

Autre, préciser.....

Règlement :

J'adhère à l'association FOGEFOR 30 (je joins le chèque de cotisation, voir ci-contre)

A....., le.....

Signature :

Bulletin à retourner à

CNPF Occitanie
6 Avenue des Platanes
30720 RIBAUTE-LES-TAVERNES

Avant le : 10 septembre 2026